

SYNTHÈSE : RAPPORT SUR L'EAU ANNÉE 2024

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU S.E.D.I.F.

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) a assuré en 2024 l'alimentation en eau potable de 133 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit 4 millions d'usagers et 540 822 abonnés.

Il est le premier service public d'eau de France et l'un des tout premiers en Europe.

Le SEDIF comporte trois usines principales traitant des eaux superficielles et cinq usines de traitement des eaux souterraines.

Ses trois usines principales figurent parmi les plus performantes et importantes du monde en termes de capacités de production.

Situées sur les grands cours d'eau qui traversent la région parisienne (Seine, Marne, Oise), elles traitent des eaux de surface nécessitant les technologies les plus innovantes.

202 142 196 m³ d'eau ont été consommés en 2024 soit 75 564 m³ en plus qu'en 2023.

Cette eau est délivrée grâce à un réseau de canalisations de 7 810 kilomètres et de 523 198 branchements.

La qualité sanitaire de l'eau du SEDIF est attestée par plus de 420 000 analyses annuelles réalisées tout au long du parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur. Le taux de conformité de microbiologique et physico chimique sont respectivement de 100 % et 99,97 %.

LES ARRETS D'EAU

En 2024, 2 210 arrêts d'eau ont été effectués en urgence. Les arrêts d'eau sont en augmentation par rapport à 2023 (151).

Afin d'assurer une distribution d'eau lors de ces arrêts d'eau, des moyens de secours sont mis en place : cols de cygne installés sur le réseau, mise à disposition de tonnes à eau ou distribution de bouteilles d'eau.

LES FUITES SUR CANALISATIONS

En 2024, 1 812 fuites ont été réparées sur le réseau, dont 909 sur conduites, 903 sur appareils et accessoires et 2 037 fuites sur branchements.

LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Afin de gérer durablement son patrimoine réseau et de limiter le risque de casse, le SEDIF met en œuvre un programme exigeant de renouvellement préventif de ses canalisations.

En 2024, le SEDIF a renouvelé 44 km de canalisations de distribution, soit un taux de renouvellement d'environ 1 %.

LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

En 2024 le volume mis en distribution sur le réseau SEDIF a été de 231 millions de m³, en diminution de 5 % par rapport à l'année 2023. Cette diminution est liée à la sortie des Etablissements Public Territoriaux Est-Ensemble et Grand-Orly Seine Bièvre. Ce sont ainsi 18 communes qui sont sorties du territoire du SEDIF.

Sur le territoire du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, l'eau est disponible, au tarif général, à un prix complet pondéré de 4,76 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2025. Ce prix de l'eau « complet » varie ainsi de 2,56 € à 5,82 € par m³ selon le coût de l'assainissement, qui dépend de l'organisation retenue par les communes.

COMPRENDRE LE DÉTAIL DE LA FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN 2024

1 facture unique pour 2 services et 6 taxes et redevances

Première partie de la facture : production et distribution de l'eau (31% du total TTC facturé soit 1,55 €/m³ HT ou 15,50 € HT/mois/foyer (= moins d'un tiers de la facture), soit une augmentation de 0,0789 €/m³ HT ou 0,79 € HT/mois/foyer par rapport à l'année 2023).

Le SEDIF est responsable de l'ensemble des missions permettant la production et la distribution de l'eau potable :

- Transformation de l'eau prélevée en eau potable,
- Gestion et entretien du patrimoine (réseau, usines, réservoirs...),
- Acheminement de l'eau jusqu'aux utilisateurs,
- Contrôle qualité,
- Relations usagers, gestion des abonnés, facturation.

Deuxième partie de la facture : collecte et traitement des eaux usées (49,2 % du total TTC facturé soit 2,46 €/ m³ HT ou 24,60 € HT/mois/foyer), soit une augmentation de 0,0969 €/m³ HT ou 0,97 € HT/mois/foyer par rapport à l'année 2023.

Les redevances d'assainissement sont dues par :

- Toute propriété située sur une voie desservie par un réseau d'assainissement, qu'elle soit ou non raccordée à ce réseau.
- Intégralement reversées aux collectivités concernées, à savoir :
 - Les communes (ou intercommunalités), pour l'entretien, l'extension et le renouvellement des réseaux communaux d'assainissement,
 - Les départements de la petite couronne, qui assurent une part du transport des eaux usées
 - Le S.I.A.A.P. (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) pour le transport et le traitement des eaux usées en stations d'épuration avant restitution au milieu naturel.

Troisième partie de la facture : taxes, redevances et TVA 19,8 % du total TTC facturé soit 0,99 € HT/m³ ou 9,90 € HT/mois/foyer, soit une augmentation de 0,0173 €/m³ HT ou 0,17 € HT/mois/foyer par rapport à l'année 2023.

Trois organismes, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dédiée à la protection et la restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau et Voies Navigables de France (V.N.F.) œuvrant au développement et à l'entretien des cours d'eau navigables, ainsi que l'Etat, bénéficiant de 5 redevances ou taxes à taux identiques pour les communes, à l'exception de la T.V.A., qui leur sont intégralement reversées :

- La redevance pour la préservation des ressources en eau, reversée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N)
- La redevance pour la lutte contre la pollution, reversée à l'A.E.S.N
- La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, instaurée au 1^{er} janvier 2008 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et reversée à l'A.E.S.N.
- La taxe V.N.F. (Voies Navigables de France)
- La T.V.A. La loi de finances du 29/12/2013 a porté de 7 à 10 %, le taux de la T.V.A. applicable aux redevances des services d'assainissement et à la redevance A.E.S.N pour la modernisation des réseaux de collecte, à compter du 1^{er} janvier 2014. En revanche, le prix de la fourniture de l'eau, les redevances de bassin et de lutte contre la pollution prélevées par l'A.E.S.N, ainsi que la taxe prélevée par V.N.F puisqu'elle est liée à un prélèvement d'eau, restent soumis aux taux réduit de 5,5 %.

EVOLUTION DE LA PART RELATIVE DES COMPOSANTES DE LA FACTURE DEPUIS 20 ANS

En 20 ans, la part de l'eau potable dans la facture d'eau a diminué de près d'un tiers.

Comptant pour 45% de la facture totale en 2005, le service de production et de distribution d'eau potable n'en représente plus que 31% au 1^{er} janvier 2025. La mise en œuvre du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2025 avec la Franciliane, délégataire du SEDIF, a permis une baisse de 9 cts par m³ sur la part Eau potable.

LA SOLIDARITÉ LOCALE ET INTERNATIONALE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, 1 % du produit des ventes d'eau revenant au délégataire est consacré à ce dispositif, qui vient en aide aux foyers en difficulté. Ce dispositif comprend 3 volets :

- Prévention : actions sur le terrain pour une aide durable
- Assistance : appui aux copropriétés en difficulté
- Urgence : Aide Eau Solidaire (AES) et Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : aides directes pour le paiement de la consommation d'eau.

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DU SEDIF

Comportent 3 usines principales traitant des eaux superficielles.

L'usine de Choisy-le-Roi (Seine) fournit en moyenne 277 213 m³ par jour à 1,42 million d'habitants de l'est parisien.

L'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand (Marne) fournit en moyenne 327 501 m³ par jour à 1,55 million d'habitants de l'est parisien.

L'usine de Méry sur Oise (Oise) fournit en moyenne 153 213 m³ par jour à 0,88 million d'habitants du nord de la banlieue de Paris.

Il existe également 4 usines à puits à Arvigny (calcaire de Champigny), Aulnay-sous-Bois (Albien et Yprésien), Neuilly-sur-Seine (Albien) et Pantin (Albien)

LA QUALITÉ DE L'EAU

420 000 analyses ont été réalisées en 2024.

Le respect des normes est vérifié par le contrôle sanitaire réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de la Santé par des laboratoires agréés par le ministère de la Santé. Un arrêté précise les points de contrôle, les paramètres recherchés et le nombre d'analyses.

Pour garantir la qualité de l'eau, la réglementation prévoit, en complément, une surveillance sanitaire adaptée aux installations. Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires conduite par le délégataire et reconnue par une certification ISO 22 000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- Des ressources surveillées,
- Des installations de production et de distribution performantes,
- Des procédures de gestion du risque adaptées.

Lorsque des anomalies sont constatées, les enquêtes systématiques montrent toujours que les défauts sont passagers et isolés et ne témoignent que de dégradations locales de la qualité de l'eau.

RÉCAPITULATIF POUR MONTMORENCY ANNEE 2024

LES ARRETS D'EAU

Le nombre d'arrêts d'eau non programmés a été de 15 pour l'année 2024 soit un de moins qu'en 2023.

LES FUITES

- Fuites sur conduite : **5** (2 de plus qu'en 2023)
- Fuites sur appareils et accessoires du réseau : **3** (idem 2023)
- Fuites sur branchement : **5** (4 de moins qu'en 2023)

LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Linéaire de canalisations d'eau à Montmorency 68 km.

LES VOLUMES CONSOMMÉS

Pour **MONTMORENCY**, le volume vendu pour 2024 a été de 1 051 183 m³ pour 3 777 abonnés.

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Aucun dépassement de seuil n'a été constaté **sur l'ensemble des** prélèvements qui ont été réalisés.

TARIF EN EUROS APPLICABLE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2025 :

Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier 2025 pour une consommation annuelle de 120 m ³	à Montmorency	En moyenne sur le territoire du SEDIF
Part eau potable, abonnement inclus (€ H.T./m ³)	1,4728	1,4728
Poids (en %) de la part eau potable sur le total facturé	36,39 %	31 %
Part assainissement (€ H.T./m ³)	de 1,2141 à 2,2091 (moyenne 1,8320)	2,4378
Taxe et redevances (€/m ³)	de 0,7093 à 0,8088 (moyenne 0,7425)	0,8484
Prix complet (€ T.T.C./m ³)	de 3,3962 à 4,4907 (moyenne 4,0472)	4,7590